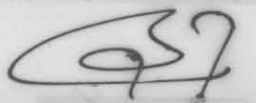


PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE
PEILLON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN
ET DE SEISME

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
L'Ingénieur divisionnaire des T.P.E.
Chef du service aménagement
urbain opérationnel


Bernard MARTIN

CARTE DES EFFETS DE SITE
EN RISQUE SISMIQUE

Échelle: 1/5000

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le 19 Février 1986
VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 Septembre 1998
ENQUETE DU 14 Septembre 1998 au 14 Octobre 1998
APPROBATION DU PPR : 17 Novembre 1999



ÉTABLI EN NOVEMBRE 1987 PAR LE LABORATOIRE DE NICE
DU CENTRE D'ÉTUDES TECHNIQUES DE L'ÉQUIPEMENT

LEGENDE

O, A1... : zones à comportement homogène vis-à-vis de la réponse à une sollicitation sismique.

L'annexe du règlement définit respectivement pour chacune de ces zones, les valeurs du coefficient d'amplitude R nécessaires à l'application des règles parasismiques 92.

